

SCLEROSE MUSCULAIRE (FIBROLIPOMATOSE)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

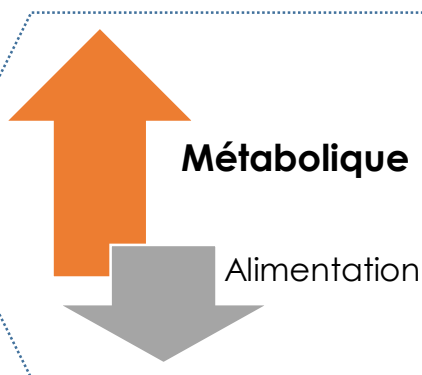
- ➔ La Sclérose musculaire se traduit par une lésion liée à un **trouble nutritif de la fibre musculaire** (dégénérescence cellulaire, réaction inflammatoire avec apparition de tissus fibreux, envahissement par les adipocytes ou cellules graisseuses) ou faisant suite à un traumatisme.
- ➔ Autre terme pouvant être utilisé ou précisant la nature de la lésion :
 - **Myodystrophie** : Sclérose musculaire d'origine métabolique.
 - **Fibrolipomatose**.

Informations FAR

Motif de saisie assez fréquent

Saisies partielles mais les saisies totales ne sont pas rares

CAUSES PROBABLES



- ➔ **Fréquent** chez tous types de bovins.
- ➔ Peut toucher l'ensemble de la carcasse.
- ➔ Chez les bovins, ce sont les masses musculaires de la cuisse, de l'épaule, du collier et des basses-côtes qui sont les plus souvent touchées.

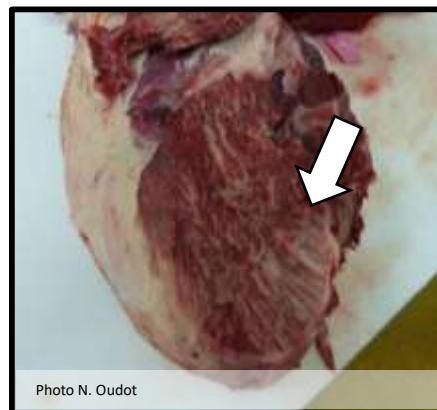
DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT

- ➔ **Aucun symptôme, aucune manifestation clinique chez le bovin.**
- ➔ Ce type de lésion n'entraîne pas de trouble locomoteur particulier.

QUE FAIRE À L'ÉLEVAGE ?

Eviter :

- **les chocs traumatiques** qui peuvent être une des causes de cette évolution des fibres musculaires
- **les chocs répétés** :
 - contre les barres au garrot au niveau du collier et des basses-côtes
 - contre les cornadis au niveau des épaules
 - contre les logettes au niveau des colliers, basses-côtes et cuisses.

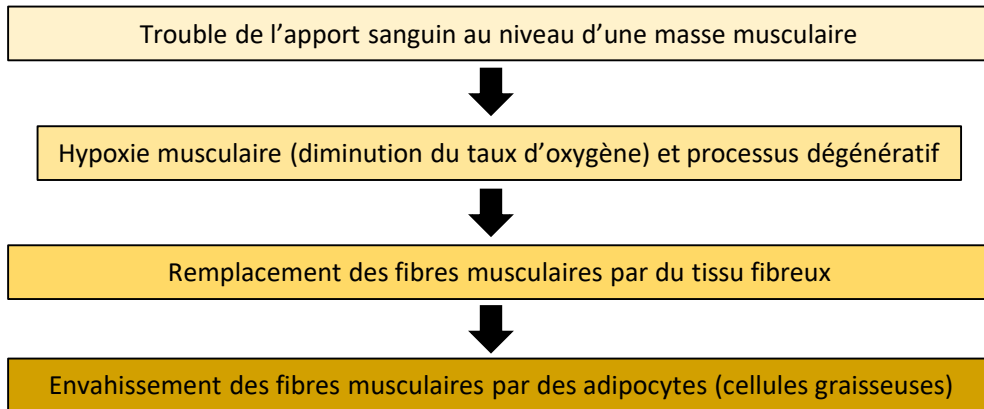


Attention lors des vêlages difficiles, les déchirures musculaires ainsi que l'équasillage peuvent être des causes de Fibrolipomatose.

Ration alimentaire adaptée si plusieurs cas se révèlent en élevage.

POUR ALLER PLUS LOIN

MÉCANISME DE FORMATION DE LA LÉSION



OBSERVATIONS À L'ABATTOIR

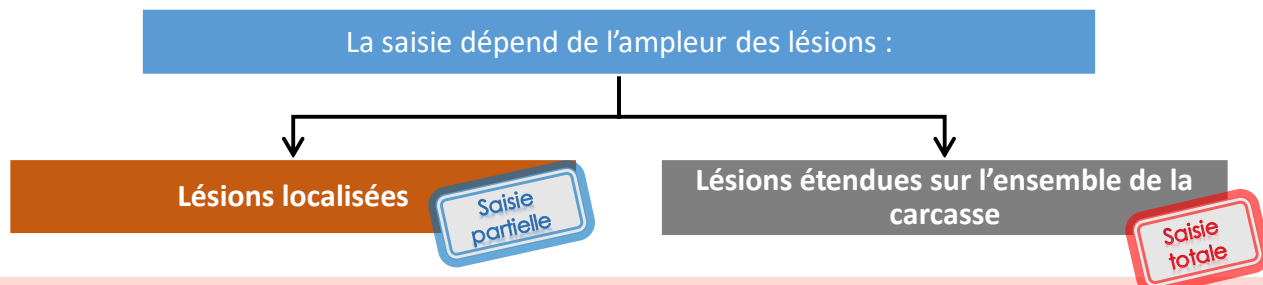
- ➡ **En surface**, le muscle présente un aspect peigné avec une alternance de bandes rouges et blanches ou jaunâtres irrégulières en largeur.
- ➡ **En coupe transversale**, le muscle arbore un aspect de damier avec des plages plus ou moins importantes dures, blanches puis jaunes avec un touché gras.
- ➡ Les lésions peuvent se découvrir en atelier de découpe.



SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

L'observation de la sclérose musculaire s'opère sur la chaîne d'abattage au poste de l'inspecteur vétérinaire. Si ce dernier détecte une anomalie, il dévie la carcasse en consigne. L'éleveur reçoit une première information de la mise en consigne de sa carcasse, avec les données d'abattage sur son compte internet. L'inspecteur vétérinaire réexamine la carcasse par une inspection approfondie des masses musculaires voisines pour juger de l'étendue des lésions. Il procède à la notification d'un certificat de saisie UNIQUE qui liste : le motif de saisie, la traçabilité, le poids saisi et précise la destination à l'équarrissage (C3).

ATTENTION : Dans certains cas, la sclérose musculaire de certains muscles (non visibles lors de l'inspection vétérinaire) peut être révélée, plusieurs jours après l'abattage, en atelier de découpe ou de désossage (dans ce cas l'éleveur n'aura pas reçu d'avertissement de mise en consigne car cela n'aura pas été détecté sur la chaîne d'abattage).



Fonds d'Assainissement Régional (FAR) et Sclérose musculaire d'origine métabolique :

Le FAR ne prend pas en charge les scléroses musculaires d'origine traumatique avérée (Tissu cicatriciel), ni d'origine graisseuse (dégénérescence du muscle par la graisse chez les animaux trop gras), ni d'origine chirurgicale (sclérose musculaire iatrogène ou césarienne).

Le FAR prend en charge 100% de la saisie Sclérose musculaire d'origine métabolique (Fibrolipomatose).